

gence indéniable qui existait entre la politique de M. Bennett et celle de M. King. MM. Bennett et King ont maintenu des positions cohérentes sur les sanctions, mais leurs positions respectives étaient diamétralement opposées.

Les critères de sélection demeurent essentiellement les mêmes que ceux qui ont été exposés dans le volume précédent. Il serait peut-être utile, cependant, de redonner l'orientation générale de la présente série. Elle a pour objet de livrer au public un choix de documents qui racontent les principaux faits de la formulation et de l'exécution des relations extérieures du Canada. Les principaux événements, questions et problèmes de l'époque, exigent naturellement plus d'espace et d'attention que les questions de moindre importance. On estime, toutefois, que la seule façon de conserver aux questions principales leur juste perspective est de ne pas perdre de vue la multitude des problèmes quotidiens. C'est pour cette raison, que de nombreux sujets secondaires trouvent place dans la série. Lorsqu'il a choisi les documents à publier, l'éditeur a d'abord tenté de faire la lumière sur ce qui s'y trouvait à l'état latent. Il a également essayé de choisir des documents qui révèlent comment les politiques ont été exécutées et pourquoi une ligne de conduite particulière a été arrêtée. A l'occasion, les documents révèlent un affrontement sur la politique à mettre en œuvre. En d'autres occasions, les documents peuvent laisser le lecteur dans le doute quant à leur origine et au sort qu'ils ont connu. L'exemple le plus frappant en sont les documents 14 et 15. Le premier propose un échange de légations avec la Chine; le second annule la proposition. L'éditeur n'a rien trouvé qui puisse expliquer ce bref et mystérieux épisode.

Nul n'oserait prétendre que les quelque mille documents du présent volume constituent, d'une certaine façon, l'essence même des affaires extérieures canadiennes au cours de cette période. Le choix d'un autre éditeur s'écarterait de celui-ci à de nombreux égards, car la sélection est un processus subjectif qui s'inscrit à l'intérieur des paramètres de la discipline historique. L'éditeur espère que la présente sélection est suffisamment représentative pour être utile à celui qui étudie la politique extérieure canadienne et veut approfondir sa matière.

Pour exécuter son travail, l'éditeur a eu libre accès aux documents pertinents du ministère des Affaires extérieures et aux collections qui s'y rattachent aux Archives publiques du Canada, notamment à ce qu'il est convenu d'appeler les documents Skelton, les documents Bennett sur microfilms ainsi que les documents King. Dans son introduction au volume 4 de la série, l'éditeur a écrit:

«L'assurance peut être offerte au lecteur qu'en dehors de certaines considérations d'espace, il n'a été omis aucun document susceptible de jeter de la lumière sur les relations extérieures du Canada. L'éditeur a eu accès à tous les documents de la période et n'a dû se plier à aucune restriction concernant leur choix et leur publication. Aucun document n'a été omis pour des raisons d'État ou pour éviter de la gêne à une personne ou à un groupe quelconque.»

Cette assurance est maintenant réitérée à l'égard du présent volume.